

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT-MARTIN

**ARRETE MUNICIPAL N° 04\_07\_2024\_023**  
**portant délégation de signature**

**Le Maire de la commune de MONTBONNOT ST MARTIN,**

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée du 15 novembre 2006;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-19, L2122-20 et L2122-27 et suivants ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée de mon mandat, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à **Monsieur Sébastien MARTINET**, Responsable du Centre Technique Municipal, pour les questions relatives aux compétences énumérées par l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2**

Cette délégation est particulièrement accordée pour :

- La signature des bons de commande de travaux, de fournitures ou de services courants ou urgents et pour les lignes de crédit suivantes :

GESTIONNAIRES	Compte	DESTINATIONS
TEC - SERVICES TECHNIQUES	Total 60611-Fournitures non stockables - Eau et assainissement	TOUTES DESTINATIONS
	Total 60622-Fournitures non stockées - Carburants	
	Total 60631-Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	
	Total 60632-Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	
	Total 60633-Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	
	Total 60636-Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	
	Total 61358-Autres locations mobilières	
	Total 61521-Entretien et réparations sur terrains	
	Total 615221-Entretien et réparations sur bâtiments publics	
	Total 615231-Entretien et réparations sur voiries	
	Total 61551-Entretien et réparations sur matériel roulant	
	Total 61558-Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	
	Total 6156-Maintenance	

### Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Montbonnot Saint Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Le Touvet.

Fait à Montbonnot St Martin, le 29 mars 2024

  
Le Maire,  
Dominique BONNET

Notifié à l'intéressé qui l'accepte :

Le : 3/04/23



Sébastien MARTINET.